



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance ordinaire tenue à la salle municipale le 1^{er} février 2016, a adopté : le règlement numéro 016-132 modifiant le règlement numéro 012-111 pourvoyant à la vidange des fosses septiques et à l'entretien et l'installation des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées.

Que ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet municipal dans la partie hygiène du milieu et règlements de la section environnement : www.msfo.ca et au bureau municipal, 554, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit :

Du lundi au jeudi

De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Que ce règlement est en vigueur depuis le 2 février 2016.

Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce troisième jour de février deux mille seize.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier